

COMPTE RENDU

Comité de pilotage - 7/10/2019
Site Natura 2000 Rade de Lorient

Dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs (DOCOB), le comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » s'est réuni le **lundi 7 octobre 2019 de 14h à 17h au Centre culturel l'Artimon à Locmiquélic** (précédent comité de pilotage en janvier 2016).

Etaient présents à la réunion l'après midi :

Nathalie LE MAGUERESSE	:	Ville de Locmiquélic/ Maire / Présidente du comité de pilotage
Catherine ALLAIN	:	Ville de Locmiquélic/ DGS
Monique ORGEBIN	:	Mairie de Riantec / Adjointe à l'environnement
Daniel MARTIN	:	Maire de Port-Louis / Maire
Typhaine DELATOUCHE	:	Lorient Agglomération/ Pôle AET - DEDD / Chargée de mission Natura 2000
Frédérique HUET	:	Lorient Agglomération/ Pôle AET - DEDD / Responsable de l'unité nature et biodiversité
Sabrina JAN	:	Lorient Agglomération/ Pôle AET - DEDD - Agent de développement des animations "Nature et Environnement"
Sophie LE CHAT	:	Communauté de Commune de Blavet Bellevue Océan / Conseillère communautaire / Ville de Plouhinec / Adjointe à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires
Christian DANILO	:	Communauté de Commune de Blavet Bellevue Océan / Ville de Locmiquélic / Garde du littoral Rive du Blavet
Nicolas LE GARFF	:	Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon / Animateur
Christophe LE PIMPEC	:	Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon / Directeur Adjoint
Jacky BLANCHARD	:	Base des fusiliers marins et des commandos (Basefusco) / Conseiller environnement
Yann DERRIEN	:	CECLANT / Arrondissement maritime de l'Atlantique
Anne CORBÉ	:	CECLANT / Arrondissement maritime de l'Atlantique
Emmanuel GEFFROY	:	Base des fusiliers marins et des commandos (Basefusco) / Commandant
Gilles PAILLAT	:	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) / Chargé de mission Biodiversité
Yolaine BOUTEILLER	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan / Cheffe d'Unité Nature Forêt Chasse
Sébastien GUILLARD	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan / Chargé de mission
Morgane REMAUD	:	Agence Française pour la Biodiversité / Antenne Atlantique / Chargée de mission Natura 2000 marin Bretagne sud
Camille BLOT	:	Conservatoire du littoral / Chargée de mission
Sébastien GAUTIER	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / SD56
Audrey OLIVIER	:	Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins
Hélène BOUTELOUP	:	AUDELOR / Chargée d'études
Matthieu REFREGIER	:	SELLOR
Stéphane BACK	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan / Responsable service technique
Jean-Pierre COUGLOULAT	:	Association des Chasseurs Maritime du Morbihan (ACMM) / Vice-Président
Patrick PHILIPPON	:	Association Bretagne Vivante / Vice-Président pour le Morbihan

Noël BAYER	:	Association Bretagne Vivante / animateur bénévole
Marceline LE DAIN	:	Association Observatoire du plancton / Co gestionnaire
Patrick RABIN	:	Association Eaux et Rivières de Bretagne / Bénévole
Rose DELAMARÉ	:	Association Eaux et rivières de Bretagne / Volontaire en service civique
Maëlle TURRIES	:	Association Eaux et Rivières de Bretagne / Animatrice
Marina LE GURUN	:	Association BLUEFISH / Chargée du développement administratif et économique
Maryvonne BEGUIN	:	Association de sauvegarde et de protection du littoral de la presqu'île de Gâvres (ASPLPG)
Chloé THOMAS	:	Association Amikiro / Chargée de mission Natura 2000
<u>Etaient excusés :</u>		
Sophie OLLIVIER	:	Préfecture Maritime de l'Atlantique
Dominique BOUSSION	:	Agence Française pour la Biodiversité / Technicien de l'Environnement
Florian LEBEAU	:	Conseil régional de Bretagne / chef de service patrimoine naturel et biodiversité
Olivier ROYANT	:	Conseil Départemental du Morbihan / Chargé de mission randonnée et mesures compensatoires
Armelle NICOLAS	:	Lorient Agglomération/ Vice-Présidente à la prévention des risques et à la protection des espaces naturels
Agnès BROSSARD-RAMOND	:	Lorient Agglomération - Pôle AET - DEDD / Responsable de l'unité patrimoine naturel d'intérêt communautaire
Sandrine RABOTIN-ROPERT	:	Ville de Locmiquélic/ Responsable du pôle service aux familles, vie culturel et sportive
Adrien LE FORMAL	:	Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon /Président / Commune de Plouhinec /Maire
Ronan CAIGNEC	:	Syndicat Mixte du Sage Blavet / Chargé de mission
Nathalie COCHENNEC-LAUREAU	:	IFREMER / Chef du laboratoire LER/MPL
Marion HARDEGUEN	:	Conservatoire Botanique National de Brest / Accompagnement technique et scientifique flore et habitats
Elouan MEYNIEL	:	Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins / Chargé de mission
Florent LE MOIGNO	:	SELLOR / Maître de ports de Kernével & Gâvres
Pascal LARNAUD	:	IFREMER
Jacques HAURY	:	Chercheur
Daniel LASNE	:	Association Bretagne Vivante / Collectif anti-baccharis

1 Visite sur site

La réunion était précédée d'une visite, de 10h à 12h, sur site en bord de grève et limite de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB), au niveau de la maison Germaine Tillion à Plouhinec. Lorient Agglomération et Bretagne vivante ont fourni des jumelles et longues vues aux participants. Les panneaux terrestres de l'APB sont posés et ont été vus sur place.

Typhaine Delatouche rappelle le contexte de l'APB, présente la démarche de balisage, sensibilisation. Yves Le Bail fait une initiation aux comptages et donne des informations sur quelques espèces présentes en hiver sur la Petite Mer de Gâvres. Sabrina Jan complète et présente les nouvelles activités de la Maison de l'île de Kerner.



Etaient présents à la visite de site :

Monique ORGEBIN	:	Mairie de Riantec / Adjointe à l'environnement
Typhaine DELATOUCHE	:	Lorient Agglomération/ Pôle AET - DEDD - Chargée de mission Natura 2000
Yolaine BOUTEILLER	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan / Cheffe de l'unité SENB/NFC
Sébastien GUILLARD	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan / Chargé de mission
Sabrina JAN	:	Lorient Agglomération/ Pôle AET - DEDD / Animatrice Maison de l'île de Kerner
Christian DANILO	:	Communauté de Commune de Blavet Bellevue Océan / Ville de Locmiquélic / Garde du littoral Rive du Blavet
André COLAUTTI	:	Base des fusiliers marins et des commandos (Basefusco) / Complexe de tir Linès-Bégo / Chef de service
Bruno LE FEE	:	Base des fusiliers marins et des commandos (Basefusco) / Complexe de tir Linès-Bégo / Adjoint au chef de service
Jacky BLANCHARD	:	Base des fusiliers marins et des commandos (Basefusco) / Conseiller environnement
Hélène BOUTELOUP	:	AUDELOR / Chargée de mission
Noël BAYER	:	Association Bretagne Vivante
Yves LE BAIL	:	Association Bretagne Vivante
Rose DELAMARÉ	:	Association Eaux et rivières de Bretagne / Volontaire en service civique
Patrick RABIN	:	Association Eaux et Rivières de Bretagne
Maëlle TURRIES	:	Association Eaux et Rivières de Bretagne
Emmanuelle PELLETER	:	Commune de Plouhinec/ Directrice du pôle tourisme, culture et vie associative
Chloé THOMAS	:	Association Amikiro / Chargée de mission Natura 2000
Camille BLOT	:	Conservatoire du littoral / Chargée de mission

2 Ordre du jour

Le bilan d'activités de 2016 à 2019, les actualités et les perspectives d'animation 2020 sont présentés et discutés pour chaque point abordé :

1. Etudes et suivis écologiques,
2. Etudes d'incidences au titre Natura 2000 (évaluation du cumul des activités),
3. Arrêté de Protection de Biotope (APB),
4. Festival Terre d'Oiseaux,
5. Contrat Natura 2000,
6. Plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral,
7. Autres actions,
8. Questions diverses.

2.1 Introduction

Nathalie Le Magueresse, Présidente du comité de pilotage, introduit la réunion.

Le comité de pilotage ne s'est pas réuni depuis 3 ans mais de nombreuses actions ont été mises en œuvre.

Les principales actions menées en 2018 et 2019 sont présentées aujourd'hui :

- Signature de l'Arrêté de Protection de Biotope « Fond de la Petite Mer de Gâvres » résultats de 17 années de concertation, d'études et de travail de mise en œuvre,
- La 2^{ème} édition du Festival Terre d'Oiseaux qui permettra de mettre en lumière la richesse patrimoniale de la Rade de Lorient pour les oiseaux (notamment de la Petite Mer de Gâvres et du Marais de Pen Mané) auprès de tous, et de faire connaître les outils de gestion des milieux naturels.

A noter :

- Le pilotage par Lorient Agglomération de l'Atlas Intercommunal de la Biodiversité, des études sur les continuités écologiques, des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public... et de la gestion des sites déclarés d'intérêt communautaire.

- L'implication accrue des 5 communes des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) de la Rade de Lorient : gestion du marais de Pen Mané (sentier d'interprétation), label Petite Mer Nature (panneaux d'information) et nombreuses autres actions à découvrir lors de cette réunion.
- La labellisation du Grand Site qui confirme la qualité des milieux naturels de notre littoral.

Typhaine Delatouche explique qu'il a y a également eu des mouvements de personnel au sein de l'équipe « Natura 2000 » de Lorient Agglomération :

- ✓ congé maternité de Typhaine Delatouche de décembre 2016 à juillet 2017,
- ✓ départ d'Orlane Doré en août 2017,
- ✓ arrivée de Jean Manelphe en octobre 2017,
- ✓ année 2018 principalement consacrée à la finalisation du DOCOB de Groix,
- ✓ réorganisation des missions entre les chargés de mission Natura 2000 au 1^{er} janvier 2019,
- ✓ nouvel organigramme de la Direction environnement et développement durable (DEDD), nouvelle unité fonctionnelle « Nature et Biodiversité ».

2.2 Etudes et suivis écologiques en cours et à venir

Typhaine Delatouche fait une présentation des études et de résultats (Cf. Présentation) afin de resituer le contexte de très fort enjeu de la rade de Lorient, et plus particulièrement de la « Petite Mer de Gâvres », en terme de protection des populations d'oiseaux (importance internationale).

→ Une bonne connaissance du fonctionnement des écosystèmes permet d'adapter la gestion au mieux.

→ Les projets se déroulant dans la rade de Lorient sont soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ou à étude d'impact. Les travaux d'études réalisés dans le cadre de Natura 2000 permettent de proposer des adaptations pour limiter l'impact des projets sur la biodiversité.

→ Ces études alimenteront également les plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral, le Plan de Gestion Opérationnel de Dragage de la Rade de Lorient, le plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), les Plans Locaux d'Urbanisme... et autres plans et programmes.

Question :

1. Les suivis permettront-ils de mettre en évidence l'efficacité de l'APB ?

Le secteur de dénombrement nommé « Linès » (Cf. carte p7 de la présentation) correspond presque à celui de l'ABP. Nous pourrions faire ressortir les tendances des effectifs dans ce secteur. L'analyse des données doit être faite avec précaution car les évolutions des effectifs d'oiseaux sont liées à de nombreux facteurs de l'échelle locale (exemple : dérangement, réduction de la ressource alimentaire) à l'échelle internationale (réchauffement climatique).

2. Carte p22 de la présentation

La partie orangée de la carte montre que le fond de la Petite Mer de Gâvres présente la plus forte densité d'oiseaux à l'hectare soit plus de 10 individus d'espèces à enjeux de conservation par ha.

Actualité de février 2020, résultats des études et suivis sur la page Internet :

http://radedelorient.n2000.fr/suivi_ecologique .

2.3 Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Typhaine Delatouche présente l'historique récent (2016 à 2019), les démarches de balisage et de sensibilisation en cours.

L'arrêté de protection de biotope est issu de 17 ans de concertation. Il s'agit aujourd'hui de le consolider et d'en faire la promotion auprès des usagers. Il est rappelé que dans le cadre de la consultation du public en ligne, il a été recueilli autant de remarques en faveur de l'APB que de remarques contre la mise en place de cette réglementation. Il s'agit bien d'un compromis entre certains usages et la préservation des oiseaux qui contribuent aussi à la qualité de notre cadre de vie.

La Commune de Port-Louis n'est pas directement concernée par l'APB mais son territoire correspond au « bassin de vie » des usagers de la mer. Il nous paraît important que la commune ait le même niveau d'information que Riantec, Gâvres et Plouhinec. La commune peut solliciter la DDTM si elle souhaite être membre du COPIL du site Natura 2000 « Rade de Lorient ».

Yolaine BOUTEILLER précise que les balisages espar sont habituellement installés pour assurer la sécurité des usagers de la mer. Les points de vue des pratiquants de sport de glisse sont divergents : certains disent être gênés par ce type d'obstacle, d'autres disent au contraire qu'il est plus facile à contourner qu'une bouée. La commission nautique locale a été consultée lundi dernier à ce sujet. Il est convenu de poser les 3 balises espar principales. La 4^{ème} marque spéciale (= catégorie de balisage en mer de couleur jaune) sera une bouée. Les bouées s'échouent et de fait entraînent un dragage des fonds. Une seule bouée sera donc posée pour ne pas impacter l'herbier de zostères naines. Par ailleurs et contrairement aux balises espar, les bouées nécessitent un entretien annuel (enlèvement des algues et autres déchets accrochés dans les chaînes).

Le périmètre de l'APB et son balisage seront inscrits sur les cartes marines.

A posteriori, point étape avancement du balisage :

Le panneautage, les balises espar et la bouée ont été posés à partir de fin septembre 2019 ; les travaux ont été terminés en fin d'année.

Dès la pose, certains panneaux ont été arrachés et ont été remplacés.

D'autres ont été vandalisés en cachant les pictogrammes d'interdiction par autocollants publicitaires de surf/kite et/ou par une coloration noire.



La bouée posée le 20 décembre 2019 a été enlevée.

Un budget complémentaire devra donc être mobilisé pour remédier à ces actes de malveillance.

Présentation de la réglementation et photos du balisage sur la page :

<http://radedelorient.n2000.fr/actualites/arrete-de-protection-de-biotope-en-petite-mer-de-gavres>

Questions :

- Est-ce que la pêche à pied est impactée par cette nouvelle réglementation ?

→ Non, le passage des piétons n'est pas interdit. De plus, l'étude de Nicolas Le Corre montre que la zone réglementée est très peu utilisée par les pêcheurs à pied.

- *Comment seront informés les usagers ?*

Il est convenu en plus du dispositif de balisage de prévoir des panneaux d'information, articles de presse, articles dans les bulletins municipaux... (Cf. présentation).

Daniel MARTIN demande s'il serait possible de recevoir des informations/illustrations que la mairie pourrait réutiliser dans ses outils d'information de la population. La chargée de mission Natura 2000 se tient à disposition pour cela.

Un projet de Rolls up de présentation de l'APB, initialement prévu dans le cadre de l'organisation du Festival Terre d'oiseaux, a été abandonné du fait de son caractère périssable. Des éléments seront fournis aux communes dans le cadre de la communication sur le festival Terre d'oiseaux (type présentation « terrain » avec les cartes et chiffres clés (Cf. en annexe)).

- *Pourquoi les chevaux sont interdits et toute l'année ?*

→ Le passage répété des chevaux sur les milieux estuariens est très destructeur (arrachage de la végétation, déstructuration du substrat) notamment pour les herbiers de zostères (principale source d'alimentation des oies Bernaches cravant pendant la période d'hivernage) et pour les prés salés, habitat indispensable au bon fonctionnement de l'écosystème de la Petite Mer de Gâvres (y compris pour la ressource primaire nécessaire aux gisements de coquillages).

→ Le passage des chevaux est interdit sur l'estran (zone qui est recouverte par les marées de vives eaux). Des sentiers spécifiques pour les chevaux dans ce secteur ont été prévus dans le cadre de l'étude des activités équestres pilotée par le Syndicat Mixte Gâvres Quiberon.

→ *Les centres équestres ont-ils été prévenus ?* Les organismes de représentation de l'activité équestre ont été consultés. Les participants demandent à ce que les exploitants des pensions et centres équestres soient rencontrés pendant la phase de sensibilisation qui démarre avec le festival Terre d'Oiseaux.

- *Quel est le montant de l'amende en cas d'infraction ?*

Sébastien GAUTIER précise que c'est une infraction de 4^{ème} classe soit 135 €. Une phase de sensibilisation/information aura lieu avant début des verbalisations.

Natalie Le Magueresse précise qu'il est important que chaque personne utilisatrice de la Petite Mer de Gâvres soit consciente de son impact. Une démarche pédagogique et le relais par chacun permettra cette prise de conscience de l'importance de l'APB pour protéger les oiseaux migrateurs. La commune va faire un article en ce sens dans son bulletin municipal dans le cadre du Festival Terre d'oiseaux.

Il est proposé de viser aussi le public scolaire et les étudiants. Ceci est prévu dans le cadre des animations scolaires du festival Terre d'oiseaux ainsi que dans la programmation des animations de la Maison de l'île de Kerner (Cf. Présentation).

A posteriori, l'arrêté de protection de biotope n'a pas été respecté pendant l'hiver 2019/2020. Des voiles de kitesurf, chevaux, chiens ont été observés régulièrement sur la zone de tranquillité.

L'ONCFS (OFB) a mené plusieurs contrôles sur place durant l'hiver à partir du 25 octobre (2/mois). Ils ont permis de faire une sensibilisation auprès de kite-surfeurs, de planchistes et de promeneurs notamment ; certains se sont montrés assez revendicatifs et ont été contrôlés à différentes dates (plaques d'immatriculation relevées et contrôles d'identité) en zone interdite. En outre une information concernant l'existence de cet arrêté a été faite sur un forum spécialisé en voile.

- *Classement d'une partie de la Rade de Lorient en Réserve naturelle ?*

Gilles PAILLAT précise qu'un classement en réserve naturelle permettrait de mettre plus de moyens humains et financiers (dotation de l'Etat pour un périmètre défini) pour les actions de sensibilisation des usagers et des scolaires, de gardiennage et de suivis écologiques (contrairement à l'APB qui n'est qu'une réglementation). Le classement en réserve signifie la définition des règles d'usage différenciées en fonction des secteurs et des enjeux. C'est très différent d'une mise sous cloche, la fréquentation du site y est autorisée et un bon nombre de réserves naturelles sont chassables. Il existe plusieurs types de réserve : régionale, nationale, volontaire...

Patrick Philippon complète avec l'exemple de la réserve naturelle de Séné dont une partie est chassable et sur laquelle des battues de sangliers sont autorisées. La Réserve est administrée par un conseil de gestion qui échange et détermine en concertation les règles spécifiques à chaque réserve. Un conseil scientifique peut également être consulté.

Nathalie Le Magueresse précise que les dotations des réserves naturelles font l'objet de discussions et ne sont pas garanties dans le temps. C'est important que cela ne soit pas uniquement les collectivités qui gèrent mais que l'Etat (DDTM/DREAL/Préfecture) reste décisionnaire, garant du respect des enjeux du site. Le COPIL a fait le choix d'un APB. Cette réglementation est adaptée aux enjeux du site mais ne règle pas le problème de la dégradation des prés salés et de la dune au niveau du tombolo.

Noël BAYER ajoute que le tombolo présente de plus des espèces botaniques protégées qui sont dégradées par la fréquentation. Il pense aussi que la réserve naturelle est un meilleur outil de gestion de l'espace.

Christophe LE PIMPEC précise que le Syndicat Mixte Gâvres Quiberon (SMQG = opérateur Natura 2000 de la ZSC) s'occupe de la partie terrestre en coopération avec Lorient Agglomération. La réalisation de la voie verte entre Plouhinec et Gâvres (étude en cours lancée par le département) pourra contribuer à régler une partie du problème. Le SMQG pilote également une étude spécifique sur le stationnement sur le tombolo. Le plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral « Petite Mer de Gâvres » comprenant le marais de Kersahu permettra également de répondre à certains enjeux de conservation. Cependant, l'équation reste difficile à trouver entre maintien des usages, impact sur les milieux naturels et stabilité du tombolo.

2.4 Festival Terre d'Oiseaux

Typhaine Delatouche présente le programme du Festival Terre d'Oiseaux, invite les participants à s'inscrire et faire la promotion de l'évènement.

Le festival a élargi son périmètre d'intervention par rapport à la première édition et a été construit avec de nombreux partenaires. Les communes sont pleinement parties prenantes de cette deuxième édition.

Vidéo de la soirée inaugurale sur la page : http://radedelorient.n2000.fr/Terre_Oiseaux_2019

2.5 Etudes d'incidences au titre Natura 2000 (EIN2000)

Typhaine Delatouche fait une présentation rapide des EIN2000 du site Rade de Lorient.

Sébastien Guillard présente (Cf. Présentation) :

- le nouveau décret concernant les manifestations en site Natura 2000,
- l'étude relative au cumul des manifestations en site Natura 2000 réalisée sur le golfe du Morbihan et en cours sur le site Natura 2000 du littoral de Guidel-Ploemeur → constat de problématiques différentes en fonction des sites Natura 2000.

Il ouvre la discussion sur :

- les méthodes d'instruction des évaluations d'incidence Natura 2000 (EIN2000),
- les besoins d'accompagnement exprimés par les collectivités et leurs groupements,
- la mise en œuvre de l'étude du cumul des manifestations à l'échelle du site « Rade de Lorient »,
- les outils qui permettent de maîtriser le développement des manifestations sur les secteurs les plus sensibles.

Il est rappelé que dans premier temps, la réalisation de l'EIN2000 permet de voir si la manifestation a un impact. Si c'est le cas, elle peut être adaptée (exemple : parcours, périodes, recommandations...) pour limiter les impacts. S'il existe une réelle incompatibilité de la manifestation avec la préservation du site, l'autorisation peut être refusée.

Questions :

- *Est-ce que l'outil d'étude du cumul des activités pourrait être mis à disposition des gestionnaires ?*

Oui, c'est un lien Internet qui pourrait être mis à disposition des communes. Ce travail est encore en cours de réflexion : Comment faire évoluer cet outil ? Qui et comment alimenter régulièrement son contenu ? Qui trouve un intérêt pour les résultats de ce travail ?

- *Est-ce que les mesures d'évitement/réduction/compensation sont renseignées dans l'outil ?*

Non, les ¾ des dossiers sont incomplets. Ils ne sont pas présentés de la même façon. Il n'est pas possible actuellement d'en extraire une donnée homogène et comparable qui puisse être renseignée dans un outil SIG même si la discussion a eu lieu en amont avec le Conservatoire du littoral et les gestionnaires.

- *Avis des membres du comité de pilotage sur l'intérêt de la démarche :*

Patrick Philippon trouve que cela apporte un éclairage de tout un chacun sur la fréquentation d'un site donné. Les cartes sur le golfe du Morbihan sont très parlantes. C'est important que les décideurs et aménageurs prennent les décisions en toute connaissance de cause.

Christophe Le Pimpec exprime l'intérêt évident du travail pour les opérateurs Natura 2000 afin de définir des mesures de gestion adaptées voire d'envisager la définition et signature de charte Natura 2000. La difficulté réside dans le cumul des informations et dans le fait de ne rater aucune information car

certaines manifestations ne sont pas portées à connaissance de l'opérateur Natura 2000 (dépend des seuils et du type d'activité).

Yolaine Bouteiller précise que ce travail a été présenté dans le cadre de l'observatoire de la fréquentation du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan (SMVM). Les communes étaient très intéressées et sont en demande d'outils d'aide à l'instruction. Il permet de faire des instructions d'évaluation d'incidence plus équitables, d'avoir un outil commun objectif.

Une réflexion est en cours pour essayer d'abaisser le seuil du nombre de participants pour une soumission obligatoire à évaluation des incidences. Actuellement, le seuil est de 1 000 participants. Beaucoup de manifestations en Morbihan regroupent un nombre de participants < 1 000. Il est envisagé d'abaisser le seuil à 400 participants. Ceci est à faire valider en concertation et d'un point de vue politique.

Camille Blot précise que le Conservatoire du littoral a des seuils différents de Natura 2000 pour ses procédures de convention, ce qui pose questions/difficultés de compréhension vis-à-vis des organisateurs. L'outil d'étude du cumul est particulièrement intéressant pour faire de la communication/pédagogie. (Exemple d'une petite association de parents d'élèves qui organise une manifestation avec un petit nombre de participants mais qui ne se rend pas compte que tous les week-ends quelque chose est organisé sur le site). Les cartes sont très parlantes/visuelles pour expliquer la notion de cumul. Elles seraient à croiser avec les cartes de fréquentation par les oiseaux. Aujourd'hui, le Conservatoire manque d'outils. Il est intéressé pour échanger et présenter les données collectées par la DDTM.

Nathalie Le Magueresse précise que la commune de Locmiquélic a la chance d'avoir un garde du littoral qui a une connaissance du site et une notion des impacts des différents projets. Elle précise que l'instruction des dossiers d'évaluation d'incidence Natura 200 par les communes est chronophage.

Typhaine Delatouche rappelle que les chargés de mission Natura 2000 peuvent être sollicités pour intervenir dans les communes à ce sujet.

2.6 Contrat Natura 2000

Typhaine Delatouche présente le projet de contrat Natura 2000 et sollicite l'avis du comité de pilotage par rapport à la gestion mise en place ces dernières années sur le marais de Pen Mané et sur le projet de contrat.

- *Faut-il lutter contre l'atterrissement du marais ?*

→ La question reste ouverte. C'est une dynamique naturelle qui risque de faire perdre une partie de l'intérêt patrimonial du site. Les actions de gestion avec exportation limitent l'atterrissement. La fermeture de la lagune par des ouvrages le favorise.

- *Peut-on rouvrir le marais de Pen Mané à la mer ?*

→ La digue du Marais de Pen Mané a été inscrite comme système d'endiguement pour la prévention des inondations (ouvrage PI) et devra être conservée à des fins de protection des biens et des personnes. Il n'est pas envisagé d'ouverture à la mer. Par contre, une gestion hydraulique adéquate permettrait d'améliorer les continuités écologiques et sédimentaires. Les solutions pourront être discutées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site du Conservatoire « Rives du Blavet ».

- *Qui gère l'ouvrage ?*

→ Les digues sont sous la responsabilité de Lorient Agglomération dans le cadre des ouvrages de prévention des inondations (PI) qui concurrencent à la sécurité des personnes. La gestion des niveaux d'eau reste du ressort de la Commune de Locmiquélic qui est gestionnaire du marais pour le compte du Conservatoire du littoral.

Il est signalé un défaut d'entretien de la digue (infiltrations à travers l'ouvrage). Lorient Agglomération a lancé des études techniques pour faire le bilan des actions d'entretien à mener sur les ouvrages PI (dont les digues de Pen Mané).

A postériori :

La Commune de Locmiquélic a déposé un 4^{ième} contrat Natura 2000 pour la gestion du marais de Pen Mané pour les années 2020 à 2022 pour un montant prévisionnel d'environ 61 569,01 € pour 3 ans (53% FEADER et 47% Etat). Le projet a été retenu et les actions ont commencé au 1^{er} janvier 2020.

Ce contrat permet de financer des actions de gestion (fauche, gestion des niveaux d'eau, limitation des invasives) réalisées en régie par le garde du littoral (Equivalent de 0,24 ETP) ainsi qu'une intervention d'entreprise. Le contrat Natura 2000 prévoit également des protocoles de suivis pour évaluer l'action : suivis des niveaux d'eau, de la salinité, des espèces patrimoniales, cartographie des habitats...

Le garde du littoral réalise pour 16 % de son temps de travail des missions de garderie, bilans d'activité, suivis écologiques, animations et autres actions de gestion non prévues au contrat Natura 2000.

2.7 Autres actions

Camille Blot présente l'état d'avancement des plans de gestion « Rive du Blavet » et « Petite Mer de Gâvres ». Le conservatoire du littoral n'est affectataire du marais de Kersahu que sur la commune de Gâvres. La partie Plouhinec reste terrain militaire et n'est pas étudiée dans le cadre du plan de gestion. Toute remontée d'informations (exemple : problèmes de stationnement) sera utile à l'élaboration des plans de gestion.

Plus d'information concernant le site « Rive du Blavet » dans la présentation et le compte rendu du comité de gestion du marais de Pen Mané du 25 février 2020 :

http://radedelorient.n2000.fr/Marais_Pen_Mane.

Christophe Le Pimpec présente les actions menées par le Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon.

Noël Bayer demande où en est la gestion des étangs de Kervran et Kerzine et si l'association Bretagne Vivante sera intégrée à la gestion du site Natura 2000.

Christophe Le Pimpec rappelle que les grandes orientations de gestion ont été décidées dans un comité de pilotage spécifique aux étangs de Kervran Kerzine dont faisait partie l'association Bretagne Vivante. Il précise que les mesures de gestion prises dans le cadre de Natura 2000 relèvent de la compétence du Syndicat mixte du Grand site Dunaire Gâvres Quiberon (SMGQ) contrairement à la qualité de l'eau qui ne relève pas de ses compétences.

Le prochain plan de gestion des étangs de Kervran Kerzine sera discuté dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) de la ZSC « Gâvres Quiberon et zones humides associées ». Le SMGQ a réalisé un bilan des actions du précédent DOCOB, déjà réalisées, qui sera présenté/discuté en groupe de travail.

Typhaine Delatouche présente de l'état d'avancement des autres actions. Il est précisé que ce n'est pas un inventaire exhaustif. Il pourra être réalisé un recensement des actions prévues au document d'objectifs et réalisé par les autres acteurs courant 2020.

2.8 Questions diverses

Pas de question diverses.